

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 7 (1977)
Heft: 10

Rubrik: De notre rédaction de Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

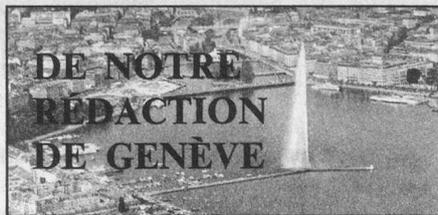
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Entretien avec un pacifiste

Faillite en vue

Ma fille est secrétaire dans une entreprise de construction qui bat fortement de l'aile et qui va sans doute tomber en faillite. Depuis deux mois elle n'a pas touché son salaire. Que va-t-il se passer si l'entreprise tombe effectivement en faillite? Ma fille pourra-t-elle toucher ce qui lui est dû?

Par prudence, votre fille devrait déjà chercher un nouvel emploi. La loi prévoit que, dans la faillite, les créances des salaires sont privilégiées. Cela signifie que les employés et ouvriers sont payés les premiers sur le produit de la réalisation des biens de l'entreprise tombée en faillite. Votre fille pourra donc récupérer son salaire jusqu'à la fin de son emploi, à condition évidemment qu'il reste quelques biens (machines, etc.) à vendre.

Pensions alimentaires

Ma fille va épouser prochainement un homme qui a déjà deux divorces derrière lui. Est-il exact qu'il doit payer une pension à ses deux ex-femmes, bien que l'une d'elles soit remariée à un homme qui a une très belle situation?

Non, Madame, c'est inexact. Votre futur beau-fils doit payer une pension à celle de ses ex-femmes qui n'est pas remariée, mais non à l'autre, puisque les pensions alimentaires après divorce cessent en cas de remariage de la bénéficiaire. Me X

C'était l'un de ces moments de rare perfection qu'offre parfois la vie, à saisir vite en tâchant d'en apprécier toute la valeur. Instant d'équilibre entre la nature et les êtres, trêve au milieu des orages de l'été, accord entre la limpidité de l'air, la douceur de la campagne genevoise livrée au soleil et les propos de celui que nous sommes venues voir. Et pourtant, à l'ombre des pommiers ce sont des choses graves qui sont évoquées. La paix : comment la préserver de l'esprit de conquête? La violence : comment lutter pacifiquement contre ses manifestations? L'intolérance : comment la déraciner? En filigrane, la guerre, que tout, dans cet endroit paisible, concourt à vouloir abolir, dans les esprits et dans les faits.

Les champs de blé qui nous entourent, et dont les vagues semblent aller battre le pied du Salève, sont prêts pour la moisson, dorés malgré les pluies qui en ont couché parfois les épis. Les années qui ont passé sur notre interlocuteur ont marqué son visage sans toucher à la chaleur de son regard et de son sourire, reflet de la volonté de paix qui l'anime. La récolte parviendra, malgré tout, à se faire. L'homme, lui, verra-t-il aboutir ses efforts pacifistes?

Jurassien par son père, Béarnais par sa mère, Robert Junod a derrière lui une longue carrière dans l'enseignement, comme professeur de français et de philosophie au Collège Calvin de Genève. Humaniste, écrivain (« La

Vision du Divin », « Floraison », « Les Grâces », « Antoine »), pacifiste acquis aux thèses de Ghandi, il a été marqué par l'exemple de Cérésolo, ce Vaudois plus connu à l'étranger que dans son propre pays, qui créa le « Service civil international » à l'issue de la Première Guerre mondiale. L'idée était, déjà, de substituer au concept de service militaire la notion d'une aide à apporter à autrui. Orientation générale de toute une vie, son adhésion à la non-violence s'est faite par des prises de conscience graduelles, étayées par des expériences humaines et philosophiques.

— Comment est-elle née?

— De l'influence du milieu familial très croyant qui était le mien. J'ai été ouvert à la non-violence par le christianisme, la lecture des Évangiles — les Béatitudes en particulier — dont l'idée de violence est exclue. Le Christ est la non-violence même et les chrétiens devraient se conformer à cette inspiration divine.

La Deuxième Guerre mondiale, et surtout l'éclatement de la bombe d'Hiroshima, le confirma dans ses convictions. Il lui fallait désormais traduire cette adhésion intérieure dans des actes.

— De quelle manière?

— Appartenance à divers organismes non-violents, soutien et participation à leurs actions, écrits.

» Appartenance en particulier au Conseil des Associations suisses pour la paix (CAP), mouvement pacifiste



— Vous pensez que c'est drôle? Il attend le résultat des courses pour savoir si nous partons en voyage de noces! (Dessin de Vigno-Cosmopress).

Calendrier social 1977

Grande fête d'automne des aînés romands

Neuchâtel, samedi 22 octobre. *A ne pas manquer!*

Voir les pages roses du dernier numéro d'« Aînés », et le rappel paraissant dans ce numéro, en page 11.

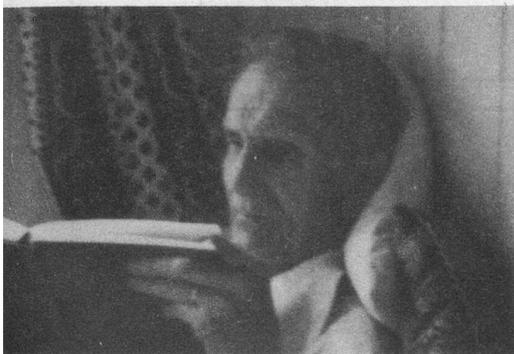
10^e anniversaire du Club d'aînés de Carouge

Le 13 octobre, salle des fêtes de Carouge, à partir de 11 h.

Participation réservée aux membres, avec invitation spéciale à ceux ayant fêté ou devant fêter leur 80^e anniversaire en 1977.

Musique, danse, chants et mimes exécutés par les enfants d'une classe enfantine de Carouge, revue de variétés, repas communautaire.

large créé après la Seconde Guerre mondiale. Il regroupe essentiellement des associations chrétiennes, d'inspiration surtout protestante. Ses buts : lutter contre l'armement atomique en Suisse, s'opposer à l'exportation d'armes par les Suisses, obtenir que soit défini un statut des objecteurs de conscience, inciter le pays à mener une politique de solidarité créatrice plutôt que de défense stérile. Par ailleurs, R. Junod s'intéresse au Centre



Martin Luther King, fondé à Lausanne il y a environ 7 ans, qui fait le lien entre des groupements non-violents de différents cantons. »

— Concrètement, quelle action en faveur des objecteurs de conscience ?

— D'une part une participation à des mouvements d'objecteurs collectifs, par exemple l'expérience de service communautaire tentée à Genève, sous l'impulsion du « Mouvement pour un service social communautaire », qui préconisait des actions concrètes immédiates dans différents quartiers de la ville. D'autre part une aide individuelle, en défendant des objecteurs de conscience — une dizaine — devant les tribunaux.

Comme les autres membres de la Conférence d'un service civil suisse, dont il fait partie, R. Junod estime que le statut des objecteurs de conscience n'a pas à fixer des critères religieux et éthiques qui excluraient les motifs politiques. « Il ne faut pas faire de

division des consciences. » Depuis des années il agit pour que soient créés en Suisse un statut satisfaisant pour les objecteurs de conscience et un service civil de remplacement en faveur du progrès social, de la non-belligérance, donc du désarmement général.

— Quelle est votre position sur le désarmement ?

— Ma conviction personnelle est qu'il est indispensable de lutter d'abord contre les souverainetés nationales. La violence militaire symbolise toutes les autres formes de violence en les généralisant et en se basant sur une idolâtrie nationale. Dans l'Évangile n'apparaît jamais de séparation entre peuples et nations. Si l'humanité a un avenir ce ne peut être que par l'abandon graduel de ce droit que les nations se donnent d'agir à leur guise. La notion d'une citoyenneté humaine est hélas bien oubliée. Les armées sont un cancer dont le surarmement est le prolongement dément.

Sur ce sujet, R. Junod a écrit un court ouvrage : « Défense totale, Erreur totale », publié chez Cornaz (Yverdon). Un autre, intitulé « Aux Armes Citoyens ! », est actuellement au stade de manuscrit, attendant l'éditeur qui s'intéressera à lui.

— Et conclusion ?

— Je pense que nous suivons un chemin faux. La Suisse met l'idée et la politique de défense en priorité. C'est le rapport contraire qu'il faut instaurer : la recherche obstinée du désarmement. La Suisse devrait, comme la Suède, jouer un rôle qui soit exemplaire. Bénéficiant de sa neutralité, elle devrait encourager un changement dans les rapports internationaux, par exemple en faisant partie des Nations Unies afin d'en modifier la structure encore défectueuse et en participant à tout ce qui peut rapprocher les pays et contribuer à leur désarmement.

O. B.

Rencontre internationale de basketball pour handicapés sur fauteuils roulants

Genève, le 29 octobre à 20 h., Pavillon des sports de Champel, entrée libre.

Sport Handicap Genève contre une sélection française de Lyon.

Avec le concours du corps de musique de Landwehr et d'une sélection genevoise de gymnastique féminine.

A l'attention des lecteurs genevois

Le CREDIS, route de la Chapelle 22, 1212 Grand-Lancy, est à votre disposition pour tout renseignement concernant l'équipement social genevois. Par contre, il n'est pas compétent en ce qui concerne les questions administratives telles que renouvellement d'abonnements, changements d'adresses, etc. S'adresser à la rédaction d'« Aînés », case postale 2633, 1002 Lausanne. Merci !



Petits Atlas Payot, Lausanne.

En promenade recevez les cadeaux de la nature !

Baies et Fruits sauvages vous présente la fleur et le fruit à la perfection, en couleurs, avec des explications sobres et bien classées. Ce fascicule *Baies et Fruits sauvages* est le No 82 de cette collection de Payot.

Vous trouverez dans cette collection ce qu'il faut pour mieux connaître vos amis les bêtes, les meubles, les plantes, même l'atome.

C'est dire que nous recommandons leur lecture... Il y a le choix : ... oiseaux, arbres, fleurs, histoire de la terre, minéraux, vie sous-marine, mammifères, champignons, etc.

R. Sch.

Le Quart d'Heure vaudois, Edition Marguerat, Lausanne.

Que de souvenirs, de sourires, ce titre n'éveille-t-il pas chez tous les aînés ! Ouvrez ce livre, lisez-le, regardez-le, car il contient beaucoup de choses à regarder : photos et caricatures des auteurs de cette extraordinaire aventure radiophonique de 25 ans. Ce livre pleinement humain, ces pages émues et souriantes de l'amitié, expliquent le rayonnement étonnant, unique, du *Quart d'Heure vaudois* à la radio.

J'ai rencontré des amis, ouvriers et paysans, dans le Midi de la France, dans les Pyrénées et les Charentes qui me disaient, avec une étincelle de joie malicieuse : « Vous savez, nous écoutons le *Quart d'Heure vaudois* ! » On l'écoutait plus loin encore et dans tous les milieux...

Aussi, lisez, relisez ce magnifique livre ; offrez-le à vos amis. Vous leur donnerez de la joie. Vous y retrouverez avec émotion Paul Budry, l'initiateur, Samuel Chevalier, l'inimitable réalisateur, le syndic, le caviste, le régent, sans oublier Gilles, dont trois poèmes vous mettent d'emblée dans l'esprit du volume.

« Santé et conservation »... Malheureusement, on ne peut plus ajouter : « Dans quinze jours, à la même heure... »

M. L.